FOLIA PHARMACOTHERAPEUTICA MARS 2022

Avis du CSS concernant les dentifrices fluorés (mise à jour de 2021)

Cet article résume l'avis révisé du Conseil Supérieur de la Santé (CSS) sur l'utilisation des dentifrices fluorés. Il s'agit d'une adaptation d'un article de Folia publié en avril 2013.

L'objectif d'un dentifrice fluoré est de fournir une protection maximale contre les caries, tout en limitant autant que possible le risque de fluorose (taches sur l'émail dentaire).

En octobre 2021, le Conseil Supérieur de la Santé (CSS) a publié un avis sur l'utilisation des dentifrices fluorés (Avis 9602)[1].
Les nouvelles recommandations concernent l'utilisation quotidienne d'un dentifrice fluoré sont largement basées sur les recommandations révisées de l'*European Academy of Paediatric Dentistry*[2].
Aucun changement fondamental n'a été apporté aux nouvelles recommandations pour les adultes et les enfants plus âgés.
Pour les enfants de moins de six ans, seul le dentifrice contentant 1 000 ppm de fluorure est recommandé.

L'efficacité des dentifrices contenant moins de 1 000 ppm de fluorure dans la prévention de la carie dentaire n'est pas suffisamment démontrée. Les dentifrices contenant plus de 1 500 ppm de fluorure ne peuvent être vendus qu'en pharmacie et sur prescription de dentistes.

Le tableau ci-dessous présente les recommandations actuelles et montre ce qui a changé par rapport aux recommandations précédentes.

Âge	Recommandations actuelles	Recommandations précédentes
À partir de la percée de la première dent de lait et jusqu'à 2 ans	Brossage des dents 2 fois par jour avec un dentifrice contenant 1 000 ppm de fluorure, en quantité équivalente à un grain de riz (0,125 g).	Brossage des dents 2 fois par jour avec un dentifrice contenant 500 à 1 000 ppm de fluorure, en quantité équivalente à la taille d'un petit pois.
Entre 2 et 6 ans	Brossage des dents 2 fois par jour avec un dentifrice contenant 1 000 ppm* de fluorure, en quantité équivalente à la taille d'un petit pois (0,25 g). * en cas de risque carieux élevé, il est recommandé d'augmenter la dose à 1 450 ppm, selon l'avis du dentiste.	Brossage des dents 2 fois par jour avec un dentifrice contenant 1 000 à 1 450 ppm de fluorure, en quantité équivalente à la taille d'un petit pois.
Plus de 6 ans et adultes	Brossage des dents 2 fois par jour avec un dentifrice contenant 1 450 ppm de fluorure, appliqué sur toute la surface de la tête de la brosse à dents (0,5-1 g, équivalant à la taille de 2-4 petits pois).	Brossage des dents 2 fois par jour avec un dentifrice contenant 1 450 ppm de fluorure : étendre le dentifrice sur une longueur d'environ 1 à 2 cm sur la brosse à dents.

Sources

1 Conseil Supérieur de la Santé. Le fluor(ure) en prévention de la carie dentaire : rôle des dentifrices et situation actuelle en Belgique. Avis 9602, septembre 2021

2 *Eur Arch Paediatr Dent 2019;20:507–16*

Colophon

Les *Folia Pharmacotherapeutica* sont publiés sous l'égide et la responsabilité du *Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique* (Belgisch Centrum voor Farmacotherapeutische Informatie) a.s.b.l. agréée par l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS).

Les informations publiées dans les *Folia Pharmacotherapeutica* ne peuvent pas être reprises ou diffusées sans mention de la source, et elles ne peuvent en aucun cas servir à des fins commerciales ou publicitaires.

Rédacteurs en chef: (redaction@cbip.be)

T. Christiaens (Universiteit Gent) et
Ellen Van Leeuwen (Universiteit Gent).

Éditeur responsable:

T. Christiaens - Nekkersberglaan 31 - 9000 Gent.